

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 02.12.2020

Présents à la séance : 23

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Fabrice PORCHERON - Martine MACIASZEK - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Catherine LANDRE) - Sylvain LAMOTTE (pouvoir à Bernard FREDON) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Absent : Géraldine PLANTARD

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N°3

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL (RAM)

Le Rapporteur rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante qu'à compter du 16 septembre 2013, un Relais Assistants Maternels Intercommunal a été créé sur le bassin nord de la CUCM, entre les villes de : Ecuisses, Le Breuil, Le Creusot, Montchanin, Torcy, Saint-Laurent-d'Andenay, Saint-Sernin-du-Bois, Saint-Eusèbe, à compter du 6 janvier 2014 pour les villes de : Marmagne, Montcenis, Saint-Firmin, Saint-Pierre-de-Varennes, Saint-Symphorien-de-Marmagne, à compter du 25 août 2014 pour la ville de Saint-Julien-sur-Dheune et à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les villes d'Essertenne et de Perreuil.

Le RAM , par ses missions intercommunales, a pour objectif de développer une logique de territoire sur la problématique de la petite enfance. Il s'agit de mutualiser les moyens afin de répondre à un besoin d'information des parents sur les modes de garde, mais également de répondre à une demande des assistants maternels en termes de professionnalisation du métier.

En s'appuyant sur un réseau et en profitant de l'opportunité que constitue la maison de la parentalité, le RAM offre aux familles un lieu d'informations sur les modes d'accueil des

enfants de moins de 6 ans. Il ouvre la possibilité aux assistants maternels ou aux parents, de bénéficier de l'ensemble des temps proposés sur l'ensemble des communes signataires.

Afin de pérenniser le dispositif, il apparaît aujourd'hui opportun de renouveler la convention intercommunale. Celle-ci engage chaque commune à proposer un lieu adapté (les locaux du centre de loisirs au Centre François Mitterrand pour Le Breuil) et à rembourser à la ville pilote (Le Creusot) sa participation aux charges de ce service au prorata du nombre d'habitants de la commune.

Ainsi, pour la commune du Breuil, le RAM est ouvert chaque semaine, le lundi, avec le matin, des animations à destination des enfants, et l'après-midi, un lieu de permanence pour les familles et assistants maternels, sur rendez-vous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat du RAM intercommunal conclue pour 3 ans à compter du 16 septembre 2019.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

14 DEC. 2020

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 9 Décembre 2020

Chantal CORDELIER
Maire

